



## COMPTE RENDU CMJE SAMEDI 21 AVRIL 2018

**Le Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants s'est réuni à la mairie à 10h30.**

**Étaient présent(e)s :** BOYER Marius, CHAVENEAU Gatien, DINEUR Gaëtane, FONTAINE Louise, GAUTIER Matthys, GUEDOIT Lenny, LABORDE Zoé, LAFORÊTS Ambre, MAHEUST Marie-Lou, MARGUERITTE Louisa, PAILLEY-PORET Anna, PAILLEY-PORET Constance, PATUREL Astrid, THUILLIER-HAMEL Ambre, VENIARD Juline.

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :** BARBE Maud, GARNIER Louna, GRASSIN Inès, LECHEVALIER Jules, LEGRAND Giovanni, MOSRATI Nour, MOUADDINE Jawad, PIGNOL Gaëtan, PUPIN Léa.

**Élu(e)s également présent(e)s à la réunion :** BRODIN Jacques, CHAUVOIS Christian, TRAMPLER-JOUAN Danielle.

La présidente Anna Pailley-Poret fait l'appel et fait approuver le compte-rendu du CMJE du samedi 24 mars.

Pour atteindre les objectifs : sécuriser les piétons et limiter la vitesse, trois groupes ont travaillé, se sont rendus sur place et pris des photos.

Olivier propose de consulter les documents, les photos en petits groupes pendant quelques minutes puis une mise en commun en réunion plénière.

On fait trois groupes :

1. Rue des Alouettes
2. Route de Blainville
3. Arrêt de bus Clos Bosquin

Questions :

- Quelle est la dangerosité de l'endroit ?
- Quelles sont les préconisations ?
- Est-ce réalisable ?
- Quel en est le coût ?
- Qui décide des préconisations ?

Les trois groupes se passent les documents et après le constat d'une situation se posent les mêmes questions.

Les groupes organisent une mise en commun, récupèrent leur dossier initial et choisissent un rapporteur :

### **Route de Blainville :**

- Installer des chicane (2) pour faire ralentir les voitures (passage d'un seul véhicule).  
Coût 4000 € avec le panneau.
- Refaire les marquages au sol, installer des panneaux plus voyants (coût 1500 € l'unité). Marius suggère des panneaux solaires.
- Installer un panneau « Déconseillé aux piétons ».

Monsieur Chauvois émet le problème de passage du bus par rapport à l'installation des chicanes.

Qu'en est-il de la vitesse ? Les véhicules ne respectent pas la limitation à 30 km/h.

Monsieur Chauvois propose d'installer le radar pédagogique à cet endroit afin d'avoir une estimation juste et précise de la vitesse.

Qui supportera le coût des installations ? Cela dépend s'il s'agit d'une voie départementale (Département) ou une voie communale (Commune – Monsieur le Maire et Communauté urbaine).

### **Rue des Alouettes :**

- Changer l'emplacement du passage piéton et installer un panneau pour le signaler aux conducteurs de véhicules.

Il n'y a pas trop de circulation à cet endroit et ce n'est pas nécessaire de faire ralentir la vitesse.

Coût des travaux : 500 – 600 € pour le passage piéton.

### **Arrêt de bus Clos Bosquin :**

- Installer un passage piéton ou un plateau surélevé.

Olivier explique à quel endroit le passage piéton pourrait être installé pour sécuriser les piétons. Pour la vitesse, on pourrait installer un panneau 30 km/h au lieu de 50 km/h, car on se trouve au niveau des commerces et il y a plus de passage.

Coût des travaux : 500 – 600 € pour le passage piéton, 200 € pour les deux panneaux et 10 000 à 12 000 € pour le plateau surélevé.

L'installation du passage piéton sera compliquée à cet endroit car ce ne sera jamais autorisé devant l'arrêt de bus.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire s'est excusé d'être absent et Monsieur Chauvois va répondre aux questions diverses.

- Ambre
  - Est-ce qu'il va y avoir un filet au niveau du panneau de basket ?  
Réponse : oui, cela est prévu et déjà commandé. Un programme de travaux s'organise et demande du temps.
- Constance
  - Problème de feux au niveau des écoles.  
Réponse : cela a déjà été traité.
- Gatien
  - Quel est le prix d'une amende quand on tond le dimanche ?  
Réponse : 90 €. Il y a des jours et des horaires d'interdiction décidés par le Préfet et complétés par un arrêté du Maire.
- Marie-Lou
  - L'utilisation d'un taille-haies est-il assimilé à la tondeuse ?  
Réponse : oui, car il s'agit de nuisances sonores.
- Astrid:
  - On a installé des jeux au square Mozart et il y a des barrières pour protéger les jeux.  
Réponse : le temps de l'installation d'une protection sur le sol bétonné.
- Ambre
  - Les jeux ne sont pas installés rue de la Sapée.  
Réponse : cela va être fait ainsi que la réhabilitation du terrain de pétanque.

Le prochain conseil aura lieu le samedi 26 mai 2018 à 10 h 30 en mairie.